



23 AOUT 1930

# LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon

## La Campagne 1930

Le temps passe, les semaines s'écoulent, la Campagne 1930 touche presque à sa fin, au moins en ce qui concerne les voiliers. Le moment nous paraît venu d'examiner les conditions dans lesquelles s'est effectué le service d'assistance. Il ne suffit pas de faire des efforts, il faut en faire saisir aux intéressés les tendances et les résultats, qu'ils soient heureux ou non. Et puisque le service des correspondances postales a fait couler beaucoup d'encre l'hiver dernier, nous l'examinerons en premier lieu.

\*\*

Rappelons d'abord l'ancien état de choses :

Les courriers à destination des Bancs adressés à Saint-Pierre Miquelon, étaient mis dans les sacs postaux de la Colonie, et seul, le Receveur des Postes de Saint-Pierre avait qualité pour les ouvrir.

Le Navire-Hôpital, venant de France ou de Sydney, pouvait rencontrer un navire, avoir du courrier pour lui, et ne pouvoir le lui remettre puisqu'il n'avait pas qualité pour ouvrir les sacs. C'était, pour certains courriers, un retard d'un mois et plus dans la remise à destination.

Nous avons demandé et obtenu de l'Administration des P. T. T. que les lettres destinées aux navires des Bancs soient mises dans des sacs distincts de ceux de la Colonie, que ces sacs (*chargements exceptés*), soient confiés à la *Sainte-Jeanne d'Arc* ou à *Ville d'Ys* au départ de France, ou encore à leur passage à Sydney, et que *Sainte-Jeanne d'Arc* comme *Ville d'Ys* soient autorisés à les ouvrir immédiatement et à faire les distributions aussiôt.

La conséquence de cette mesure très simple ?

Des navires du Banquereau ont pu recevoir des lettres de dix jours de date !

Sans doute quelques améliorations sont elles encore possibles et nous nous en préoccupons. Des erreurs de triage se sont produites au début de l'application des nouvelles mesures, nous avons trouvé dans les sacs des lettres destinées à la Colonie, et inversement certaines lettres destinées aux marins sont allées à Saint-Pierre ; ceci était à peu près inévitable ; puis les choses se sont améliorées avec le temps. Il n'en n'est pas moins vrai que les mesures prises sont à compléter.

Il faut qu'un chalutier par exemple, puisse se faire adresser son courrier à Saint-Pierre même, s'il le juge convenable ; il faut enfin qu'une distinction très nette soit faite entre le courrier des Bancs et le courrier de la Colonie, si l'on veut éviter des erreurs de triage de la part des Agents des postes.

Nous avons l'intention de proposer à l'Administration des P. T. T. de ne mettre dans les sacs des Bancs que les lettres portant la mention *Sur les Bancs de Terre-Neuve*, à l'exclusion des lettres à l'adresse *Saint-Pierre-Miquelon*, qui seraient naturellement dirigées sur la Colonie. Si cette mesure était approuvée, nous la ferions connaître par la voie de la Presse aux familles des intéressés au Printemps 1931.

\*\*

La Presse Régionale bretonne a publié au printemps dernier, à plusieurs reprises, sous le couvert du Commandant de la *Ville d'Ys*, une information conseillant d'adresser les lettres *Aux soins de la Ville d'Ys - Paris Bureau Etranger*.

Renseignements pris, cette information n'émanait pas du Commandant de la *Ville d'Ys* ; nous le pensions bien d'ailleurs, et

cette fâcheuse indication a, comme nous la prévoyions, jeté le trouble dans les esprits et aussi dans les courriers :

Mentionner sur une lettre l'indication *Ville d'Ys-Paris Etranger*, c'est en effet faire mettre cette lettre dans le sac de *Ville d'Ys*, sac que, ni *Sainte-Jeanne d'Arc*, ni *Aldébaran*, ni même le Receveur des P. T. T. de Saint-Pierre ne sont autorisés à ouvrir.

En fait, il y avait le 12 juin à la poste de Saint-Pierre, plusieurs sacs adressés à *Ville d'Ys*, et la *Sainte-Jeanne d'Arc* touchant Saint-Pierre ce jour-là, n'a pu prendre livraison des lettres à destination des Bancs contenues dans ces sacs. Elles ont été remises le 14 à la Maison de Famille et leur distribution a subi, de ce fait, un retard considérable.

Que sont devenues les lettres mises dans les sacs de *Ville d'Ys*, pendant le séjour de cet aviso au Groenland ??? Elles ne parviendront sans doute pas à leur destinataire avant Septembre ! De ceci, nous déclinons toute responsabilité.

\*\*

Un mot maintenant du service télégraphique qui ne nous a pas donné les mêmes satisfactions que le service postal.

La question des communications télégraphiques doit être examinée dans son ensemble, et un coup d'œil en arrière n'est pas inutile pour bien juger la situation, les difficultés et les progrès.... ou les régressions.

Jusqu'en 1926 inclus, les télégrammes transitaient via Saint-Pierre au prix de 9 fr. 50 le mot ; les lettres-océan transitaient dans le sens *Bancs-France* par l'intermédiaire des paquebots transatlantiques au prix de 6 francs les 20 mots, prix très réduit que la Compagnie Radio-Maritime avait consenti en faveur des marins des Bancs.

Comment fonctionnait ce dernier service ? Médiocrement ; et très nombreuses étaient les lettres-océan qui ne réussissaient pas à passer. La saison de pêche coïncide en effet avec la saison de grand tourisme, et la clientèle des grands paquebots, payant un tarif fort, devait être servie avant la clientèle des Bancs ; ceci est l'explication, ce n'est pas le remède.

Parmi ailleurs, la Compagnie Radio-Maritime, qui exploite les postes de T. S. F. des paquebots, ne pouvait satisfaire au désir maintes fois exprimé par nous : organisation de la lettre-océan dans le sens *France-Bancs*.

Nous avons donc pensé devoir améliorer une organisation qui, si imparfaite qu'elle soit, valait mieux que rien, mais qui n'en n'était pas moins boiteuse.

En 1928, nous installions les ondes courtes sur la *Sainte-Jeanne d'Arc* avec le concours de la Société Indépendante d'Exploitation Radio-Électrique, et leur mise en service mettant le Navire-Hôpital en communication directe avec la France, permettait de ramener de 9 frs à 4 fr. 25 le prix du mot. Par ailleurs, un service de lettres-océan, indépendant des paquebots transatlantiques, dont la ligne était trop chargée pour assurer tous nos besoins, était organisé. Nous transmettions ces messages au vapeur *Thisbe* affecté au service *Caen-Londres*, et équipé par la Société Indépendante d'Exploitation Radio-Électrique. Ce navire mettait à la poste en arrivant à Caen les messages reçus, comme les paquebots transatlantiques postaient au Havre à leur arrivée, les lettres-océan recueillies en mer.

Parmi ailleurs, ce même *Thisbe* transmettait à la *Sainte-Jeanne d'Arc* les messages des familles destinés aux navires de pêche et centralisés à notre siège central.

Sans doute y eut-il quelques accrocs, sans doute une mise en point était-elle nécessaire ; c'était cependant une très grosse amélioration. Les pêcheurs de Terre-Neuve avaient à leur disposition une ligne exclusivement à eux, et l'importance de cette industrie justifiait certainement cette petite organisation due à l'initiative privée.

C'est par lettre du 18 Octobre 1929 que l'Administration des P. T. T. nous a fait part de la suppression à partir d'une date à fixer ultérieurement, des «lettres-océan» et de la création des «lettres radiomaritimes», qui ne sont en fait que la reconstitution des lettres-océan, dans le cadre de l'Administration des P. T. T.

La même lettre précisait que la mesure était prise en application des dispositions de l'article 5 § 2 de la Convention Internationale de Washington, et nous invitait par ailleurs à faire connaître les remarques et observations à nous suggérées, par cette nouvelle disposition.

Nous avons donc pris contact avec la Direction de l'Exploitation Télégraphique, et notre premier soin a été de lui faire remarquer le texte du § 2 de l'article V de la Convention de Washington : «Les dispositions qui précédent ne sont pas obligatoires pour les administrations qui déclarent ne pas les admettre».

Rien n'obligeait donc l'Administration des P. T. T. à prendre les mesures en question, mais c'était néanmoins son droit incontestable, et nous ne pouvions que nous incliner.

La lettre-océan dans le sens *France-Bancs* était supprimée.

La lettre-océan dans le sens *Bancs-France* était interdite, et les messages de l'espèce devaient dorénavant transiter sous le nom de «lettres-radiomaritimes», à des tarifs prévus et définis, par les stations côtières françaises..

La question de principe étant arrêtée, nous n'avons eu aucune peine à nous mettre d'accord avec l'Administration des P. T. T. sur les modalités du service et sur les tarifs à appliquer. Par lettre du 23 Janvier 1930, nous lui disions notre accord, et par lettre du 11 Février, elle nous confirmait le sien, mais en même temps, elle rétablissait les lettres-océan pour certaines catégories de navires dans lesquelles nous regrettons de n'être pas compris.

Le service tel qu'il était prévu dès le début de Février, tel que nous l'avions annoncé dans notre numéro du 3 Mai, allait-il du moins fonctionner....??

Dès le début de la campagne, la *Sainte-Jeanne d'Arc* nous avisait que les postes de T. S. F. côtières refusaient de recevoir les lettres radiomaritimes, le décret les constituant n'étant pas encore officiel. Et pendant toute la première croisière du navire-hôpital, les dites lettres se sont accumulées à bord, sans qu'il fut possible de les transmettre.

La *Sainte-Jeanne d'Arc* a essayé de les passer par les paquebots transatlantiques, il n'a été répondu à aucun de ses appels. Certains cargos acceptaient de prendre ces messages, mais demandaient 30 francs. Enfin, le chalutier *Caucasique*, rentrant en France, a accepté 91 de ces lettres au prix de 12 francs.

Bref, cette première croisière fut, au point de vue télégraphique, le désordre complet, aussi bien celui des transmissions que celui des tarifs.... nous ne pouvions que subir !

Le décret de constitution des «lettres radiomaritimes» signé le 30 Mai, a été mis en vigueur le 16 Juin, et à compter de ce jour, les transmissions sont devenues normales.

Une remarque est cependant à faire ; les ondes courtes se sont beaucoup généralisées depuis un an ; il n'y a pas encore embouteillage de la ligne, mais il y a déjà encombrement....

Pourrons-nous en 1931, assurer le service télégraphique dans les conditions prévues par les décrets officiels ?

L'expérience de cette campagne permettra de le dire.

Il y a là-bas cinq mille marins dont les produits de pêche annuels représentent deux cents millions et qui, pendant de longs mois, sont à peu près coupés de communications avec le reste du monde.

Il y a sur nos côtes cinq mille familles qu'il importe, aussi bien pour des raisons morales que pour des raisons d'ordre économique, de laisser en liaison avec ceux des leurs qui travaillent au large.

Ce sont là des besoins certains. Nous continuons à nous efforcer d'y satisfaire.

170.4262 6018  
Propriété  
Publique  
ARGENNES DE SAINT-PIERRE ET  
MIQUELON

L'homme fait le travail, mais le travail fait l'homme.

\*\*

Le nombre des voiliers a encore diminué cette année et le fait n'a rien de surprenant ; ceci nous a permis de faire un effort pour les chalutiers. Il est bien évident que leurs besoins étant tout à fait différents de ceux des voiliers, nos méthodes doivent-elles aussi être différentes, mais les régions fréquentées par les uns et par les autres, n'étant pas les mêmes, le navire-hôpital peut quelquefois être fort loin d'un chalutier qui demande son assistance, et si le cas est urgent, le chalutier peut avoir intérêt à faire route directe sur Saint-Pierre.

Nous rappelons nos manières de faire déjà publiées dans ce petit journal :

Tous les matins à 8 heures, la *Ste-Jeanne d'Arc* passe en l'air sa position et sa route projetée. Tous les chalutiers qui veulent bien écouter, sont donc très exactement renseignés sur la position du navire-hôpital.

Dès qu'ils ont besoin du médecin, il est convenu qu'ils font route sur le navire-hôpital, qui lui-même, fait route au devant d'eux ; la rencontre se fait au gonio, et le malade reçoit ainsi les soins du docteur dans un délai minimum.

Par ailleurs la veille se fait sur 600 mètres aux heures officielles d'ouverture des postes, et il paraît bien difficile que la *Ste-Jeanne d'Arc* ne réponde pas aux appels. Sans doute est-il arrivé quelquefois que du fait de la distance, elle n'entende pas, mais dans ce cas un navire intermédiaire sert de relais. Bref, il n'est pas à notre connaissance qu'un chalutier, voulant transmettre un message au navire-hôpital, n'ait pas réussi à le faire.

Cependant, un capitaine de chalutier, celui de l'*Etoile Filante*, si ma mémoire est fidèle, s'est plaint récemment d'avoir appelé sans succès pendant quatre jours consécutifs la *Sainte-Jeanne d'Arc* restée sourde à ses appels, et d'avoir été contraint, au bout de ces quatre jours, à faire route sur Saint-Pierre pour y déposer un malade.

Sans doute le cas de ce malade n'était-il pas grave et urgent, puisque son capitaine a eu la patience d'attendre quatre jours avant de prendre une décision à son sujet ; nous sommes néanmoins allés aux renseignements ; nous allons toujours aux renseignements !

L'*Etoile-Filante* avait effectivement appelé la *Sainte-Jeanne d'Arc*, mais bien timidement, bien discrètement, puisque celle-ci n'a pas perçu ses appels, mais ils ont été aussitôt signalés par le poste de St-Pierre au navire-hôpital, dont les oreilles se sont ouvertes plus attentives que jamais, et.... aucune communication n'est venue.

Quelques jours plus tard, le consignataire à Saint-Pierre de l'*Etoile-Filante*, nous déclarait que le Capitaine de ce navire tenait absolument à venir à Saint-Pierre avant de partir pour le Groenland, mais que, craignant un blâme de son armateur, il avait pensé devoir justifier sa détermination en invoquant la surdité de la *Sainte-Jeanne d'Arc*....

Nous sommes un peu habitués à ces petites histoires.... L'*Oiseau-Bleu* a un malade grave.... La *Sainte-Jeanne* arrive.... le malade est guéri, mais justement il y a une panne de moteur....

\*\*

Un armateur nous a récemment exprimé ses regrets de ne pas voir cette année la *Sainte-Jeanne d'Arc* aller faire un tour sur la route du Groenland.

Et, effectivement, si nos renseignements sont exacts, il n'y a pas moins de vingt-cinq chalutiers et de vingt-deux voiliers sur le Fyllas et le Hellefiske. C'est un chiffre qui souligne toute l'importance de la renommée faite par le navire-hôpital dans cette région en 1929.

C'est sur la demande du Comité Central des Armateurs que cette reconnaissance a été faite, c'est sur sa demande que la *Ste-Jeanne d'Arc* est restée sur les Bancs en 1930. C'est à lui d'exprimer ses désirs pour la campagne 1931.

## Echos de "chez nous"

### Région Normande

**Fécamp.** — Ont subi avec succès les épreuves de :

Sténographie élémentaire : Mmes Odette Pochez et Adrienne Tubeuf.

Sténographie : Mmes Geneviève Le Berquier, Hélène Eudier et Raymonde Duquesne.

Dactylographie : Mmes Elisabeth Magnan, Geneviève Le Berquier, Elise Debris, Antoinette Houlbréque, Adrienne Tubeuf, Lucienne Belloncle Hélène Eudier, Noreen Hinchcliffe-Wilshire.

**Succès.** — Mademoiselle B. Bureau et M. Léopold Soublin viennent de subir avec succès les épreuves de la licence en droit.

**Exposition de peinture.** — Mme Charrier et Mlle Charrier, membres des artistes français, ont exposé, aux vitrines de M. Charles Laperdrix, des peintures : fleurs et natures mortes d'une jolie tonalité et d'une belle facture classique.

**Exposition de travaux d'art.** — Une exposition de travaux d'art, dessin, peinture, a eu lieu à l'école Paul Bert le Dimanche 27 Juillet.

**Audition de chant.** — Une audition de chant publique et gratuite de quelques élèves de la «Scola de Fécamp», a été donnée salle St-Vincent de Paul le Mercredi 30 juillet.

**Décoration.** — Le Maréchal des Logis Robert Servain, du 256 régiment d'artillerie, est autorisé par décret du Ministère de la Guerre Italienne, à porter la médaille commémorative italienne.

**Régates.** — Les régates ont eu lieu cette année les 2 et 3 août et comprenaient un important programme :

Samedi 2 : arrivée de la croisière du Havre.

Dimanche 3 : Courses de yachts, papillons, bateaux de pêche à moteurs et à voiles, yoles, doysis, périsssoires, concours de nage, beaupré, etc.,..

**Médaille de Verdun.** — MM. Saunier Henri et Féron Raoul, viennent de recevoir la Médaille de Verdun.

**Souscription.** — La souscription ouverte en faveur de la famille Boulingne, dont la veuve attend son dixième enfant, se monte actuellement à 1.251 francs.

**Accidents de travail.** — M. Henri Houlbréque, 72 ans, charretier, domicilié route de Cany, par suite d'un écart du cheval, est tombé du véhicule qu'il conduisait et s'est assez sérieusement blessé. Un repos de trois semaines lui sera nécessaire sauf complications.

— M. Marcel Goubert, 26 ans, machiniste chez M. Débris, s'est blessé assez sérieusement à la main droite en travaillant sur une scie circulaire.

**Dans l'enseignement.** — Mlle Pommarès, certifiée des classes primaires et Mlle Panneier, certifiée des classes enfantines, sont nommées institutrices primaires au Collège de Jeunes Filles de Fécamp,

Mlle Pouyes, institutrice primaire au Collège de Jeunes Filles de Fécamp est nommée institutrice primaire au Collège de Jeunes Filles de Menton.

**Fête.** — La «fête des Benjamins» a eu lieu sur la plage de Fécamp le 25 Juillet.

Tous les jeunes gens et jeunes filles de 7 à 15 ans ont pu prendre part aux amusantes épreuves du Gymnaka et gagner de superbes prix.

**Distribution de prix.** — La distribution des prix aux élèves des écoles suivantes ont eu lieu :

Le 21 Juillet, aux élèves de l'Institution Saint-Joseph ; Le 23 Juillet, aux élèves des écoles du Sacré-Cœur et de Saint-André ; Le 25 Juillet, aux élèves de l'Ecole Maternelle St-Etienne.

**Succès scolaire.** — Mlle Germaine Dessolle vient de passer avec succès l'examen du brevet élémentaire et Mlle Jacqueline Freytag celui du brevet d'enseignement primaire supérieur.

Ces deux élèves appartiennent à l'Institution Sainte-Marie,

**Nécrologie.** — Mme Langlois, la dévouée directrice de l'Ecole du Sacré-Cœur, vient de mourir. Ses obsèques ont eu lieu en présence d'une foule considérable.

**Dons.** — M. Lepesney, débitant, a fait don de 25 francs à l'Amicale des Sapeurs Pompiers et de 25 francs à l'Amicale de Prévoyance des Agents de Police.

— M. Manéra, barman du Casino, a fait don de 50 francs au Bureau de Bienfaisance.

— M. Maurice Delassise, a fait don au Bureau de Bienfaisance d'une somme de 150 francs.

— M. et Madame Aroux, ont fait don d'une somme de 75 francs au profit de notre établissement hospitalier.

— M. Z. Petit a remis au Bureau de Bienfaisance une somme de 10 francs, qu'il avait exigée pour réparation de préjudice causé.

**Accident mortel.** — M. André Gaumont, 36 ans, domicilié route de Rouen, travaillait au déchargement d'un navire dans le bassin Freycinet quand soudain, un madrier se détacha du mât de charge et lui tomba sur la tête lui fracturant le crâne. Pendant son sang en abondance, il fut transporté à l'hôpital où il succomba peu après.

M. Gaumont était marié et père de 5 enfants.

**Outrages aux agents.** — Deux dockers, Gustave Fanet, 33 ans, et Julien Avenel, 45 ans, ont injurier les agents de police. Procès-verbal.

**Vattetot-sur-Mer.** — M. François Poret, 47 ans domestique chez M. Loisel, a reçu, par un jeune cheval, un coup de pied à la tête. Grièvement blessé, il fut transporté à l'hôpital de Fécamp. Son état est grave.

**Saint-Léonard.** — M. Lecadet Alexandre, directeur de l'école communale, vient d'être nommé Officier d'Académie.

**Quête.** — La quête faite au mariage Leleu-Lecacheur, au profit du Bureau de Bienfaisance, a produit la somme de 21 fr. 50.

— La quête faite au mariage Martin-Gréaume, a produit la somme de 35 francs, qui a été remise à M. Crochemore, trésorier de la Caisse des Ecoles.

**Theuville-aux-Maillots.** — La médaille de Verdun avec inscription au Livre d'Or, vient d'être décernée à M. Adrien Bardin, président des A. C. de cette commune.

**Ourville-en-Caux.** — La grande fête fleurie organisée le 22 aout, par le Comité des fêtes, avec le concours des «Goélands» de Fécamp, a remporté un grand succès.

**Le Tilleul.** — En rentrant de travailler, M. Joseph Costard, remarqua qu'une fenêtre était ouverte et ayant pénétré chez lui, il eut la désagréable surprise de constater que tous les meubles avaient été fracturés et qu'une somme de 4.600 francs était disparue.

Pour pénétrer, le voleur avait cassé un carreau. La gendarmerie a ouvert une enquête.

**Pierrefiques.** — Le feu s'est déclaré dans une maison occupée par une colonie de vacances dite «le camp américain» et appartenant à M. de Rosay qui l'occupe également.

Alimenté par le vent, le feu embrasa tout un bâtiment où le trouvaient les cuisines et la salle à manger qui furent complètement détruites.

Les dégâts sont couverts par une assurance.

**Le Havre.** — Le venue d'un représentant du Président de la République et de M. Carton de Wiart, ministre d'Etat en Belgique, représentant de S. M. le roi Albert, a donné aux fêtes des 23 et 24 aout, une ampleur nouvelle et a attiré une foule énorme.

### Région Bretonne

**Saint-Malo.** — Le docteur Desgranges a été attaqué par les nommés Letrian et Léaudri. Roué de coups, le docteur a été obligé de garder le lit pendant 8 jours.

**Arrestation.** — Les gendarmes de St-Malo ont arrêté le nommé Gongard François, soupçonné d'un vol à Rimoux.

**Vol.** — Une dame Tarquet a soustrait au nommé Dinant, cocher, la somme de 40 francs. Elle a restitué.

**Renversé par une auto.** — Le jeune Charles Bresser, âgé de 9 ans, en voulant traverser la rue Ville-Pépin, a été renversé par l'automobile de M. B., commerçant, qui montait la rue à vive allure.

Assez sérieusement blessé, son état n'inspire pas d'inquiétudes.

**Vol.** — Guérin Eugène, 40 ans, a été écrasé sous l'inculpation de vagabondage et vol d'une casquette au préjudice de M. Levitré.

— Pour avoir volé du cresson, Joseph Bretonnière, 65 ans, est condamné à 11 frs d'amende et 4 jours de prison.

**Coups.** — Pour coups, tapage et ivresse, Marcel Yvon est condamné à 5 frs d'amende et 4 jours de prison avec sursis.

**Mendicité.** — Paul Piétri, 52 ans, rachetement de vaisselle, récolte 6 jours de prison pour avoir mendiqué.

**Vagabondage.** — 6 jours de prison au nommé Igien Savy, 20 ans, poursuivi pour vagabondage et mendicité.

**IVresse.** — Berthe Bocquet, 41 ans, plongeuse, est condamnée à 8 jours de prison et deux amendes de 11 et 5 francs, pour outrages, tapage et ivresse.

**Vols.** — Le nommé Boubel, poursuivi pour vol et ivresse est condamné à un mois de prison et 5 francs d'amende.

— Laurence Juillet, 32 ans, femme de chambre, est condamnée à 2 mois de prison pour avoir volé un manteau.

**Refus d'arrêter.** — Dupuy Joseph, 26 ans, chauffeur, alors qu'il circulait sans lumière refusa de s'arrêter, 16 francs d'amende.

**Port d'arme.** — Ange-Marie Joly, 21 ans, sortant de l'Assistance Publique nanti d'un petit pécule, s'est empressé de le dépenser en achetant un tas de choses : savonnettes, livres, bicyclette et un revolver. Il a été arrêté.

**Accident d'auto.** — La jeune Raymonde Leray, en jouant avec un camarade, est allée se jeter sous les roues d'une auto qui passait rue Sainte-Barbe. Assez sérieusement contusionnée, elle reçut les soins de M. Allèque, médecin-major du 41<sup>e</sup> qui passait à ce moment.

**Saint-Servan.** — Yves Mahé, 46 ans, journalier et Clémentine Bienvenu, femme Rondin, 54 ans, poursuivis pour outrages publics à la pudeur sont condamnés à 15 jours de prison.

**Arrestation.** — Joseph Séchéry, 30 ans, manœuvre, ne pouvant payer deux contraintes par corps se montant à 214 fr. 91, a été conduit à la Victoire pour y passer 5 jours.

— Egalement redevable d'une somme de 55 fr. 44, montant d'une contrainte par corps, le nommé François Bertrand, 51 ans, docker, a été arrêté et conduit à la Victoire où il passera cinq jours.

**Légion d'honneur.** — M. Cauchy, avocat à la Cour d'appel de Paris, originaire de St-Servan, vient d'être promu au grade d'Officier de la Légion d'honneur.

**Accident.** — Mlle Busnel, demeurant rue Godard nantait la rue Georges Clémenceau sur le trottoir quand une automobile, en voulant doubler un camion, fit une embardée et monta sur le trottoir, a renversant et lui occasionnant de fortes contusions. L'automobiliste étant reparti sans laisser l'adresse, la gendarmerie le recherche.

**Dinard.** — Sa Majesté Si Mahomed Ben Yousof, sultan du Maroc, est arrivé à Dinard et est descendu à l'hôtel Royal. Il était accompagné de Si Mammeri, chef du protocole du grand vizir, et Si Mokri, de M. Guy, consul du gouvernement chérifien.

**Course croisière.** — La grande course-croisière Cowes-Dinard-St-Malo pour des yachts de 30 tonneaux au Thamess Measurement a eu lieu le 17 juillet.

Les yachts engagés pour cette course croisière étaient au nombre de sept dont trois Anglais et quatre Français.

**Paris-Dinard en avion.** — Le service Paris-Dinard en avion fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> juillet tous les jours, dimanches compris, jusqu'à fin septembre.

**Tapage.** — Pour tapage injurieux et voies de fait, Jean Ledentec, manœuvre est condamné à 15 jours de prison et 11 frs d'amende.

**Vol.** — Pour avoir volé un drap, Adèle Rault, 24 ans, est condamnée à 15 jours de prison.

**Cancale.** — En Septembre prochain, dix mille huîtres d'Auray seront immergées, pour le repeuplement des bancs huîtriers de la baie du Mont-Saint-Michel.

**Première messe.** — L'abbé Charles Kervarec, en présence d'une foule nombreuse de parents et amis, a chanté sa première grand'messe en l'église de Cancale.

**Planoët.** — Étant montée sur une charrette de foin et la charrette ayant versé, Mlle Marie Rébillard tomba si malencontreusement qu'elle fut prise entre le talus et le moyeu de la voiture qui lui écrasa la poitrine. Elle succomba peu de temps après.

**Pléhérel.** — M. Francis Lefaucher, 26 ans, a été atteint à la face par l'éclatement d'une mine. Grièvement blessé il dut être transporté à l'hôpital de St-Brieuc.

**Saint-Cast.** — Mlle Cochery, 25 ans, ayant reçu une magistrale gifle de la part de M. Louis Douni, a porté plainte à la gendarmerie. Une enquête est ouverte.

**Plerguer.** — Au cours d'un battage, à l'Immaculée, M. Guillerme René, en coupant les liens, se fit une profonde blessure au poignet avec son couteau.

Quelques instants plus tard, M. Guilbaut, 55 ans fit une chute et se fractura le crâne. Il expira peu après.

**Montfort.** — Le jeune Even, âgé de 6 ans 1/2, jouait avec un camarade et voulant traverser la route, il fut renversé par une automobile. Grièvement blessé, il fut transporté dans une clinique de Rennes où il dut subir l'opération du trépan.

**Guingamp.** — Une violente collision s'est produite entre le motocycliste Raymond Croize, de Montigny-les-Corbeilles et le cycliste Pierre Le Gall. Ils ont été tous les deux sérieusement blessés et les machines furent mises en piteux état.

**Saint-Brieuc.** — M. Jules Le Noël, ancien surveillant général du lycée Anatole Le Braz, a été trouvé blessé sur la route de Pordic. Il est décédé presque aussitôt. On suppose qu'il aura été renversé par une automobile.

**Grave accident.** — Le brigadier lampiste M. Armand Choquet, 47 ans, par suite d'une glissade, tomba entre le quai la voie sur laquelle manœuvrait un train qui lui sectionna la jambe gauche.

## AVIATION

**Saint-Louis.** — Les aviateurs Dâle Jackson et Forest Obrine, ont atterri le 18 aout, à 6 h. 39, après avoir tenu l'air pendant 647 h. 28' 30". Ils ont atterri par suite d'une panne de moteur et d'une fuite d'huile.

Ils ont donc battu le record d'endurance détenu par les frères Hunter.

— L'aviateur Hert s'est envolé des îles Orcades pour la traversée de l'Atlantique en passant par l'Islande, le Groenland et le Labrador. La distance est de 3.450 kilomètres environ.

— Un avion monté par Miss Gladys Grace et piloté par le lieutenant de marine Spender, s'est écrasé à l'aérodrome de Detling. Les aviateurs ont été carbonisés.

— Un avion français, piloté par un italien, était parti du Bourget pour aller jeter sur Milan des tracts antifascistes, mais à son retour il s'est écrasé sur le Saint-Gothard.

— Un avion transportant 16 passagers à un match de foot-ball à Montevideo, est tombé à la mer par suite du brouillard.

Tous les passagers ont pu être sauvés grâce à la proximité du port et à la promptitude des secours.

## AVIS

**Le Navire-Hôpital quittera Saint-Pierre pour rentrer en France le 24 Sept**